

Vendeur

FACTURE N°

OBLIGATOIRE

Mme Brugue Alice
col15700 St Christophe
Pleaux

Adhérent Centre Agréé

OUI

Accepte le règlement des sommes dues par chèques
libellés à mon nom en ma qualité de membre d'un
centre de gestion agréé par l'administration fiscale.
(décret 79-638 du 27 juillet 1979)

Date de la vente : estive 2025

Client

MR Mole 5 Patrick
Lalarnade
46420 Labastache

DÉSIGNATION DES BIENS

Estive

10 doulannes

QUANTITÉ

PRIX
UNITAIREPRIX TOTAL
HORS T.V.A.

2214€

CONDITIONS DE VENTE

PAYABLE AU COMPTANT
ou à réception de la facture☐

ou

DATE DE PAIEMENT

ESCOMPTE DE

sur total HT si paiement anticipé

TOTAL HORS TAXES

2214€

T.V.A.

5 % 5

121,77€

PRIX TOTAL TTC

2335,77€

TAXES

PARAFISCALES

NET A PAYER

2335,77€

Tout retard de paiement obligera l'acheteur au paiement d'un intérêt au moins équivalent à 1,5 fois le taux d'intérêt légal.

Le transfert de propriété des biens vendus est subordonné au paiement intégral du prix.

Pour les ventes d'animaux, les seules garanties sont celles prévues par les articles 284 et suivants du code rural.